2 AVRIL 2005

LE MANOIR EN BRETAGNE DU XIVE AU XVIIIE SIECLE

PAR ANDRE LE MEHAUTE

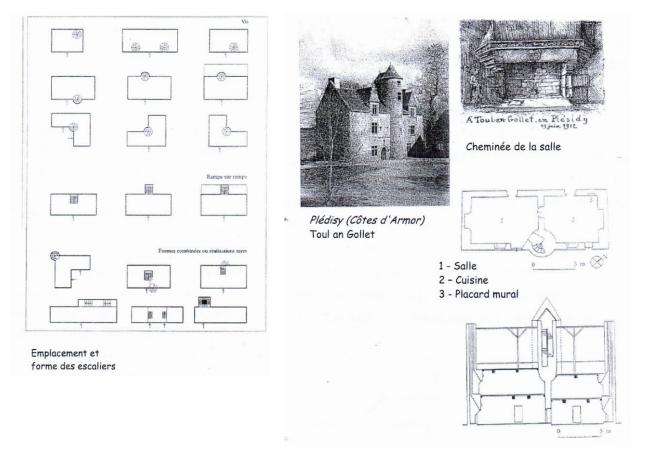
Généralités

La maison manoriale est un type de demeure spécifique à l'Ouest de la France et à l'Angleterre. Le Vicomte Henri Frotier de la Messelière a dressé un inventaire pour le département des Côtes d' Armor. Il en dénombrait 1700 (plus de 4 à 5 par commune) mais au XIX^e siècle, déjà un grand nombre avait disparu.

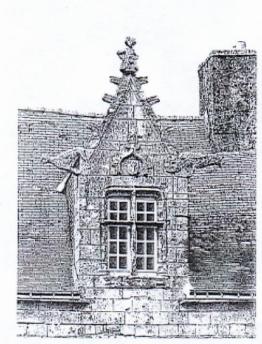
Le terme "Manoir" vient du latin "manere" qui signifie demeurer. Le vieux français en a fait "maneir", qui s'est transformé en "manoir". Quelquefois ce logis seigneurial, d'importance variable, a été parfois qualifié de "Noblesse" dans le pays Gallo. Dans la toponymie on les signale parfois sous les noms de La Salle, La Cour, Le Mesnil, la présence d'une exploitation agricole à l'intérieur du manoir est une caractéristique essentielle, un ensemble permettant la subsistance de plusieurs familles vivant autour du seigneur du lieu. L'exploitation agricole fournissait une part de la nourriture. Le moulin seigneurial permettait de transformer les grains en farine. L'on trouvait aussi du poisson dans l'étang, des pigeons dans le colombier, ... Le seigneur du lieu et "ses gens" pouvaient vivre en autarcie. Mais pour nous, c'est avant tout une habitation, pas une seigneurie des notables qui "vivaient noblement":

- Demeure plus importante que celle du paysan : l'étage avait une <u>"chambre haute"</u>; on accédait à celle-ci par un escalier -intérieur-<u>Tourelle avec escalier à vis</u> : la tourelle n'est pas indispensable à un manoir.
- Les armoiries de la famille (porche d'entrée, porte de l'habitation, linteau de la grande cheminée) devant l'habitation, une cour fermée (mur de clôture percé d'un portail, porte charretière et porte piétonne).
- Les communs (écuries, étables, habitation du métayer, galeries pour les charrettes)
- Et un puits au centre de la cour, un jardin potager, un vivier, un colombier, un moulin, une chapelle privée, un bosquet.
- Des terres fertiles et cultivées (qualité des terres : terres chaudes, terres froides)
- Un manoir n'est jamais fortifié : fenêtres protégées par de lourdes grilles forgées, une meurtrière protégeait la porte d'entrée principale (protection contre les brigands et rôdeurs). Les douves, les tourelles, les pavillons sont le symbole, une sorte de donjon de préséance.
- La grande salle. Le symbole du manoir comme de tout château ou palais, c'est l'importance de la salle principale hall de réception. Le plafond laisse apparaître une charpente ouvragée (voir les chapelles de la même époque, les chevrons portant ferme). Le pignon est fermé par la grande cheminée qui deviendra au XV^e et au XVI^e siècle un véritable monument décoratif intérieur.

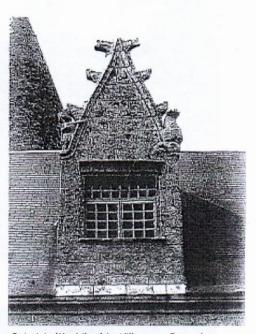
ARSSAT 2005 Conférence



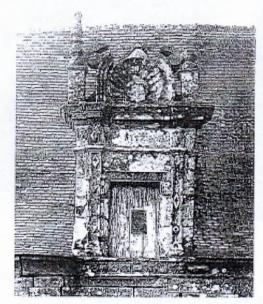
- Les manoirs-porches. un entre au rez-de-chaussée par une porte cochère et sa porte piétonne, et la vie des habitants se trouve à l'étage éclairé par d'étroites fenêtres gothiques, où s'allongent la salle seigneuriale et les chambres. La cour fermée est alors située à l'arrière.
- L'emplacement de la tour escalier. A la jonction de deux corps de bâtiments perpendiculaires, en façade arrière ou en façade avant au centre du corps unique de bâtiment. Les tours sont rondes car l'escalier est à en vis au début (0,90 à 1,00 de largeur d'emmarchement), dans l'épaisseur de la muraille avec un débordement extérieur peu prononcé : l'emprise au sol est limitée, l'éclairage est aisé, la construction facile permettant une élévation à grande hauteur sans problème de structure ou de solidité.
- Les murs. Au début venant des constructions romanes du XII^e siècle, les murs sont de type poids (1 m d'épaisseur et au-delà). Entre les parements il y a bourrage de pierres (tout venant, chutes d'extraction, un semblant de pisé).
- Les moellons sont parfois des dalles récupérées, dressées d'équerre donc auto stable, car le volume taillé de 0,25 à 0,30 permet de se tenir sur la tranche. On obtient une défense, une étanchéité évitant l'enduit qui est cher au XVème siècle, car il faut beaucoup de chaux et du sable calcaire, or la chaux est obligée de venir de Normandie par la mer (fours à chaux dans chaque port de Bretagne). Ce n'est qu'au XVIIème siècle que l'on va se contenter de murs "tout venant". Les joints feront 3 à 5 mm, les assises seront hétéroclites sauf les entourages d'ouvertures et surtout l'arasement nécessaire au tassement nocturne du liant, la journée se limitant à 0,60 m pour les plus consciencieux.



Brandivy (Morbihan) 1ère moitié du XVI



Quistinic (Morbihan) La Villeneuve-Jacquelot vers 1530

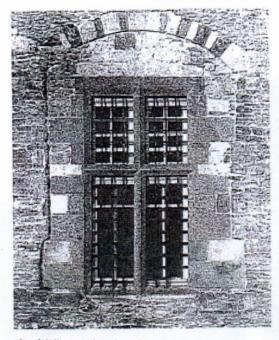


Guern (Morbihan) Mané er Val (1557)

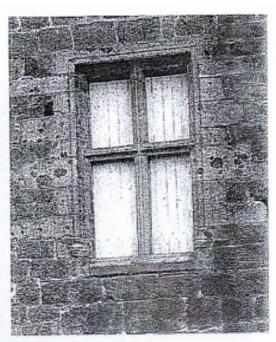


É Guéhenno (Morbihan) Le Mée (vers 1570)

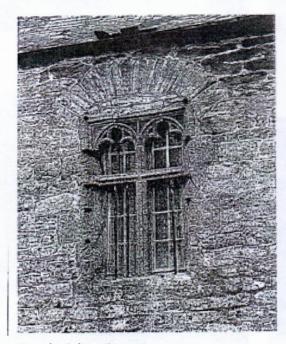
ARSSAT 2005 Conférence



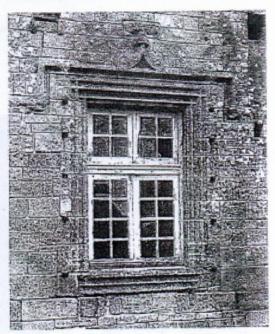
Pacé (Ille et Vilaine) La Grande Touche (1ère moitié du XV)



Lamballe (Côtes d'Armor) La Caillibotière (vers 1400)

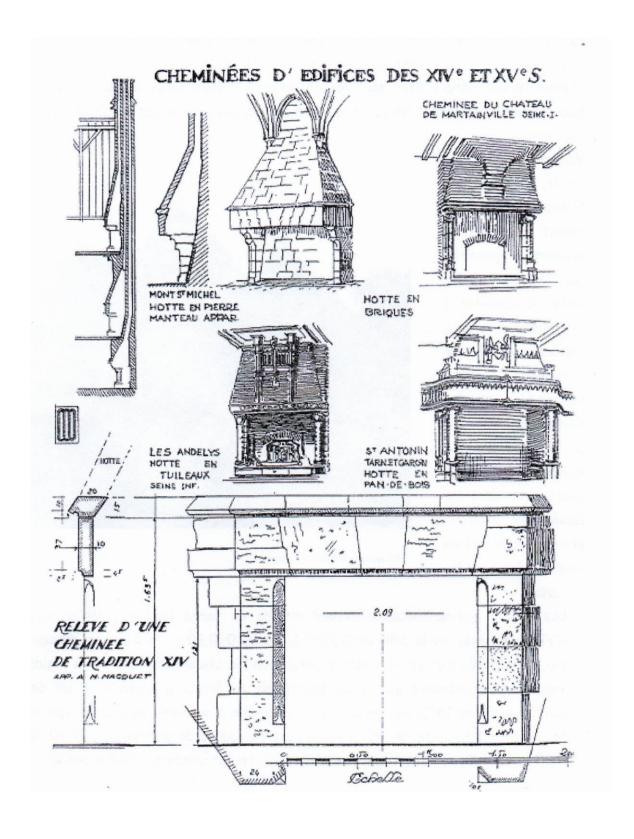


Troguéry (Côtes d'Armor) Kerandraon (1^{er} quart du XV)



Plouguenast (Côtes d'Armor) La Touche Brondineuf (vers 1490)

- Même au XVII^e siècle, tout sera camouflé par un enduit général ne laissant apparaître que les
 pierres de taille nécessaires à la bonne tenue sans fissure de tassement pour l'ensemble des
 ouvertures. Ne parlons pas trop du manque de profondeur dans les fondations stabilisant le sol
 au niveau du rez-de-chaussée.
- Les sols à rez-de-chaussée seront encore en terre battue jusqu'au milieu du XVIIème siècle, où la dalle de 0,10x0,10 ou 0,20x0,20 en terre cuite, épaisse de 3 cm, sera posée sur un lit d'argile sans trop de chaux, donnant de la rigidité. Je rappelle pour mémoire que la Cathédrale de St Brieuc a possédé un sol de terre battue jusqu'en 1875 où l'on a étalé une couche d'asphalte de 2 cm d'épaisseur en attendant les travaux de 1956 où on a posé des dalles de granite de 0,80x0,50 et de 0,20 m d'épaisseur sur chape de ciment légèrement armée en treillis soudé.



ARSSAT 2005 Conférence

